Etat de droit :
le juge judiciaire est
le garant des libertés

Etat d'urgence :
Passage d'un état à l'autre

Etat de police administrative :
le juge judiciaire n'assure plus le
contrôle des pratiques policières

Nous appelons au rassemblement

Samedi 30 janvier 2016 à 14h30

Place des Terreaux

Premiers signataires :
Fédération du Rhône de la LDH, la Cimade, La Libre Pensée, Mrap Rhône, Mrap, la FSU, UJFP, ...